



Fameuse case 43, que remplir ??

Par **Amel**, le **07/03/2008** à **18:35**

Bonjour à tous,

Je suis une petite nouvelle sur ce site.

Je recherche en fait un(e) franco-algérien qui s'est marié(e) à un(e) algérien(ne) en Algérie.
Je vous explique et votre aide serait super bienvenue !

J'ai reçu ma transcription de mariage fin Janvier dernier.

Mon mari a un rdv avec le consulat de Oran le 1er Avril prochain et c'est pas un poisson d'Avril.

Le hic, c'est que j'ai un gros doute sur la case 43 du visa court séjour.

En fait, on demande à ce que le n° de passeport du conjoint français soit mentionné. Sauf que comme j'ai la double nationalité, j'ai pas de passeport français, j'en ai pas besoin pour aller en Algérie.... Pensez-vous qu'on peut par défaut mettre le n° de CI Francaise ????

Mille merci pour votre aide !
Amel.